Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_39-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	10

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/39 – Remboursement élu avances frais

Mme Stéphanie SAUVEE a dû avancer l'achat d'autocollants STOP Démarchage sur un site internet, car la commune ne peut régler par carte bancaire. Le montant s'élève à 66,28€.

Mme SAUVEE a transmis le bon de commande et fournira une attestation sur l'honneur pour cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **10 POUR et 1 ABSTENTION** :

- **AUTORISE** le remboursement de Mme SAUVEE Stéphanie pour les frais avancés.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au mandat correspondant aux frais cités d'un montant de 66,28€.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Youri MOYSAN

La secrétaire de séance :
Mme SAUVEE Stéphanie

MAIRIE D'AUBIGNÉ
ILLE-ET-VI